



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 février 2024

Planification maritime de l'éolien en mer en 2050 : la filière présente 4 scénarios dans le cadre du débat public

En décembre 2021, la filière éolienne en mer publiait une étude visant à porter une contribution énergétique de 50 GW de capacités de production d'électricité à horizon 2050. Elle s'inscrivait dans le contexte des *Futurs énergétiques 2050* de RTE. Aujourd'hui, France Renouvelables et le Syndicat des énergies renouvelables (SER) présentent 4 scénarios de planification spatiale des capacités éoliennes en mer d'ici à 2050 qui montrent des chemins possibles pour répartir les futurs parcs au large de nos côtes.

Les parcs seront-ils visibles depuis la côte ? Combien coûtera l'électricité produite à partir de ces installations ? Les pêcheurs pourront-ils poursuivre leurs activités avec *a minima* 45 GW de capacités au large de nos côtes ? Quels effets sur l'environnement marin ? Autant de questions que le grand public comme les parties prenantes se posent légitimement. La planification des usages en mer (parmi lesquels l'éolien en mer) et les moyens pour atteindre le bon état écologique de l'environnement marin sont des questions d'intérêt général et font actuellement l'objet d'un débat public intitulé « la mer en débat » sur nos 4 façades maritimes métropolitaines. La filière éolienne en mer souhaite apporter sa contribution au débat public qui se tient jusqu'au 26 avril prochain.

Sur la base de travaux menés à bien depuis près de deux ans, France Renouvelables et le Syndicat des énergies renouvelables (SER) présentent, en premier lieu, 3 scénarios volontairement maximalistes résultant de trois enjeux volontairement exclusifs : n°1, la minimisation des coûts pour la collectivité ; n°2, la localisation des capacités en dehors de toute zone de protection de l'environnement ; et enfin, n°3, la planification des parcs « très loin des côtes ». Il s'agit, pour chaque scénario et dans la limite de la faisabilité technique de l'éolien, de ne tenir compte que d'un seul enjeu, dans l'objectif d'en montrer les conséquences sur la répartition spatiale des capacités et naturellement d'en montrer les limites. Ces scénarios montrent que la répartition des 45 GW (*a minima*) à 2050 est possible mais impliquent des conséquences fortes sur d'autres enjeux (déséquilibre dans la répartition entre les façades maritimes, déséquilibre sur les coûts pour le système électrique, déséquilibre des retombées industrielles, sur la cohabitation des usages...) que la profession souhaite mettre en débat.

Un quatrième scénario, de synthèse, dit "Équilibre" vient compléter la démonstration. Il illustre l'un des chemins possibles pour tenir compte des différents enjeux structurants précités. Ce scénario constitue une première proposition de synthèse, que la profession enrichira sur la base des propositions qui émaneront des participants au débat, ce qui aboutira, au mois d'avril, à un scénario « Équilibre 2 », qui intégrera des évolutions et constituera la contribution de la filière pour accompagner l'Etat et l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration de la cartographie des zones propices pour l'éolien en mer, à terre et en mer, telle que prévue par la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) de mars 2023.

Anne-Catherine de Tourtier, Présidente de France Renouvelables : « *La réussite de la planification spatiale des futurs projets éoliens en mer est une condition sine qua non préalable pour atteindre nos objectifs énergie-climat, ceux du Pacte éolien en mer, et pour engager des investissements industriels massifs (réseaux électriques, ports, chaîne de valeur). Ces scénarios cartographiques de la filière, travaillés pendant 2 ans, montrent le champ des possibles et les enjeux à intégrer collectivement. La filière est ici force de proposition, dans le cadre du débat public « la mer en débat*

», en cours jusqu'au 26 avril prochain. Nous appelons toutes les bonnes volontés à enrichir ce travail et à livrer leurs propositions, pour aboutir à un résultat solide et le plus consensuel qui soit ! »

Jules Nyssen, Président du Syndicat des énergies renouvelables : *“Dans le contexte du débat public “la mer en débat”, la filière a souhaité présenter des scénarios de cartographies pour apporter sa contribution à l'important travail en cours mené par la CNDP. Je forme le vœu que ce livret, qui présente par façade des scénarios thématiques et une première synthèse, puisse utilement contribuer à partager avec les parties prenantes une vision claire et lisible sur les enjeux de développement de l'éolien en mer à horizon 2050.”*

Téléchargez le livret « L'éolien en mer en 2050 : 4 scénarios cartographiés pour mieux comprendre les enjeux de la planification » : [ici](#)

Lien vers le **site Internet “La mer en débat”** (CNDP) : [ici](#)

A propos de France Renouvelables

France Renouvelables est l'association professionnelle qui représente, consolide et promeut, par une approche systémique, le développement des EnR électriques industrielles et des solutions de stockage et de flexibilité associées, permettant l'évolution de notre système électrique vers sa décarbonation, sa soutenabilité et sa compétitivité. France Renouvelables rassemble plus de 350 adhérents, sur l'ensemble des chaînes de valeur.

Contact presse : Agence Hopscotch - Clara Roumy – 01 41 34 21 86 - francerenouvelables@hopscotch.fr

A propos du Syndicat des énergies renouvelables

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Contact presse : Cynthia Kari – 07 87 14 71 26 – service_presse_ser@enr.fr